



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°190/2023
du Conseil communautaire
Séance du 18 décembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAOU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAOU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoit TRICHOT à Julie MERCIER,

Absents/Excusés : Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLOIN, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

OBJET : Instauration du groupement de commandes pour la mise en place d'une solution de téléphonie et Internet

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 150.2023 du 13 novembre 2023 actant l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à la Centrale d'Achats du Resah,

Vu l'accord-cadre de fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées n° 2021-045-Lot 2 : Téléphonie fixe, services internet, numéros SVA, VPN, Webconférence, Distribution d'appels, Multi-Diffusions, SD-Wan, Collecte niveau 2-Lot 4 : Téléphonie mobile, M2M, MDM, Amélioration des couvertures indoor et outdoor, conclu par le RESAH,

Considérant que les communes membres de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien partagent des besoins communs en matière de services opérés de télécommunications et prestations associées,

Considérant qu'une forme de mutualisation est permise en cette matière, à travers la conclusion de groupements de commandes, répondant à la définition de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, pour renforcer leur attractivité auprès des fournisseurs, massifier leurs besoins pour réaliser des économies d'échelle et mutualiser les procédures de mise en concurrence,

Considérant que l'agglomération adhère à la centrale d'achat RESAH et propose à ses communes membres de bénéficier dans le cadre d'un groupement de commande des marchés publics qu'elle souscrit auprès de cette centrale d'achat et notamment l'accord-cadre fourniture, de services opérés de télécommunications et prestations associées n° 2021-045 lot 2 et lot 4,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes à cet effet, dont l'agglomération est le coordonnateur avec pour attribution la signature des marchés publics conclus au nom du groupement,

Considérant que le recours à ces lots fait l'objet d'une contribution à verser au RESAH,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 11 décembre 2023.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création et l'adhésion de l'agglomération au groupement de commandes pour la mise en place d'une solution de services opérés de télécommunications et prestations associées, dont l'agglomération sera coordonnateur,
- **Accepte** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **Autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande, ainsi que toutes les annexes et avenants ultérieurs prévus par la convention de groupement de commande,
- **Autorise** le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics issus du groupement de commandes ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **Précise** que les dépenses relatives à ce marché, notamment la contribution à verser au RESAH, sont inscrites au budget.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

26 DEC. 2023



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 030-200034692-20231218-DEL190_2023-DE

Le 26/12/2023, M. le Maire a été informé par M. le Préfet de la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée, de la décision de la Commission départementale de l'Équipement de la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée, relative à la modification de l'acte de concession de l'usage de la voie publique pour la création d'un parking pour vélos, situé au 10, rue de la République, à Carles-le-Vieil (31120).